

TEXTE D'APPLICATION

Approuvé par le Conseil de la FITA le 8 novembre 2009
Prise d'effet le 1er avril 2010

Livre 1, Article 1.5.7.2 – point 1

- *Au Congrès qui a lieu l'année après les Jeux olympiques d'été:*
 - *Le Comité Technique ;*
 - *Le Comité de Tir à l'Arc sur Cible ;*
 - *Le Comité Médical et des Sciences du sport ;*
 - *Le Comité Tir à l'Arc Handisport.*